

RCS : AJACCIO Code greffe : 2001

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de AJACCIO atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2023 B 00924 Numéro SIREN : 844 327 544 Nom ou dénomination : BGI BELAID GROUP INVEST

Ce dépôt a été enregistré le 19/04/2024 sous le numéro de dépôt 942

BILAN ACTIF

Sébastien Belaid

ACTIF		Exercice N 30/09/2022 12		Exercice N-1 30/09/2021 12		Ecart N / N-1	
		✓ Certified by  yousign nents à déduire	Net	Net		Euros	%
ACTIF IMMOBILISÉ	Capital souscrit non appelé (I)						
	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
ACTIF CIRCULANT	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles						
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations	579 200		579 200	3 550 000	2 970 800	83.68
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
Comptes de Régularisation	Prêts	7 595		7 595	8 626	1 031	11.95
	Autres immobilisations financières						
	Total II	627 831	12 803	615 028	3 598 044	2 983 016	82.91
	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
Comptes de Régularisation	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés						
	Autres créances	2 889 220		2 889 220	715 516	2 173 704	303.80
	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	1 715 592		1 715 592	330 746	1 384 847	418.70
	Charges constatées d'avance (3)	652		652	23 076	22 424	97.17
	Total III	4 605 464		4 605 464	1 069 337	3 536 127	330.68
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	5 233 295	12 803	5 220 492	4 667 381	553 111	11.85

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

7 595

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 30/09/2022 12		Exercice N-1 30/09/2021 12		Ecart N / N-1	
						Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 5 000) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	5 000		5 000			
	Réserves						
	Réserve légale	500		500			
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves	1 368 416		864 377		504 039	58.31
	Report à nouveau						
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	2 824 808		504 039		2 320 769	460.43
	Subventions d'investissement Provisions réglementées						
	Total I	4 198 724		1 373 916		2 824 808	205.60
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées						
	Total II						
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges						
	Total III						
DETTES (I)	Dettes financières						
	Emprunts obligataires convertibles						
	Autres emprunts obligataires						
	Emprunts auprès d'établissements de crédit						
	Concours bancaires courants	1 776		270		1 506	556.69
	Emprunts et dettes financières diverses	15 000		11 709		3 291	28.11
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
	Dettes d'exploitation						
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	39 081		86 447		47 367	54.79
	Dettes fiscales et sociales	578 867		336 027		242 840	72.27
Comptes de Régularisation	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes	387 045		2 859 011		2 471 966	86.46
	Produits constatés d'avance (I)						
	Total IV	1 021 768		3 293 465		2 271 697	68.98
	Ecart de conversion passif (V)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	5 220 492		4 667 381		553 111	11.85

(I) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

1 021 768 3 293 465

COMPTE DE RESULTAT

Sébastien Belaid

	Exercice N 30/09/2022 12		Exercice N-1 30/09/2021 12	Ecart N / N-1	
	Fr	✓ Certified by // yousign Total		Euros	%
Produits d'exploitation (1)					
Ventes de marchandises					
Production vendue de biens					
Production vendue de services	1 358 634	1 358 634	1 093 023	265 611	24.30
Chiffre d'affaires NET	1 358 634	1 358 634	1 093 023	265 611	24.30
Production stockée					
Production immobilisée					
Subventions d'exploitation					
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			6 969	6 969	100.00
Autres produits		4	6	2	38.29
Total des Produits d'exploitation (I)		1 358 638	1 099 998	258 640	23.51
Charges d'exploitation (2)					
Achats de marchandises					
Variation de stock (marchandises)					
Achats de matières premières et autres approvisionnements					
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)					
Autres achats et charges externes *		258 146	82 773	175 374	211.87
Impôts, taxes et versements assimilés		22 750	30 481	7 731	25.36
Salaires et traitements		550 137	427 010	123 127	28.83
Charges sociales		209 225	190 511	18 714	9.82
Dotations aux amortissements et dépréciations					
Sur immobilisations : dotations aux amortissements		11 185	1 618	9 567	591.29
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations					
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations					
Dotations aux provisions					
Autres charges		42 507	51 001	8 494	16.65
Total des Charges d'exploitation (II)		1 093 950	783 393	310 556	39.64
1 - Résultat d'exploitation (I-II)		264 688	316 605	51 917	16.40
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun					
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)					
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)					

Certifié conforme de Gerant

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	30/09/2022	12	30/09/2021	12	Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations (3)	8 323		300 134		291 811	97.23
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)						
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total V	8 323		300 134		291 811	97.23
Charges financières						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées (4)	43 046		31 724		11 322	35.69
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI	43 046		31 724		11 322	35.69
2. Résultat financier (V-VI)	34 723		268 410		303 133	112.94
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	229 965		585 015		355 049	60.69
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion						
Produits exceptionnels sur opérations en capital	6 201 031		1 031		6 200 000	NS
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Total VII	6 201 031		1 031		6 200 000	NS
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion						
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	3 451 031		1 031		3 450 000	NS
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Total VIII	3 451 031		1 031		3 450 000	NS
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	2 750 000				2 750 000	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)	11 498				11 498	
Impôts sur les bénéfices (X)	143 659		80 976		62 683	77.41
Total des produits (I+III+V+VII)	7 567 992		1 401 163		6 166 829	440.12
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	4 743 184		897 124		3 846 060	428.71
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	2 824 808		504 039		2 320 769	460.43

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier

: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

Mission de présentation - Voir l'attestation d'Expert Comptable

SARL BGI BELAID GROUP INVEST

13 B AV. DE LA MOTTE PICQUET

75007 PARIS

Sébastien Belaid

✓ Certified by  yousign

ANNEXE DU 01/10/2021 AU 30/09/2022

COMPTA OFFICE ILE DE FRANCE

85 RUE PASTEUR

77240 VERT SAINT DENIS

01.60.65.04.07

ANNEXE

Exercice du 01/10/2021 au 30/09/2022

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 5 220 492.17 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 1 358 633.82 Euros et dégageant un bénéfice de 2 824 808.08 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/10/2021 au 30/09/2022.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Cession des titres SASU SOGEFI

Acquisitions des titres SAS SOGEFI GROUPE et SAS SOGEFI PARTICIPATIONS

Conséquences de l'événement Covid-19 : IMPACT NON SIGNIFICATIF

L'événement Covid-19 n'a pas eu d'impact significatif sur le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'entreprise. Etant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Information relative aux traitements comptables induits par l'épidémie de Coronavirus

Conformément aux dispositions de l'article L 833-2 du Plan Comptable Général, les comptes annuels de l'entité au 30/09/2022 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à l'épidémie du Coronavirus.

les éléments suivants reflètent uniquement les conditions qui existaient à la date de clôture, sans tenir compte de l'évolution ultérieure de la situation :

- la valeur comptable des actifs et des passifs
- la dépréciation des créances clients
- la dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles
- la dépréciation des stocks
- les impôts différés actifs
- le chiffre d'affaires
- les « covenants » bancaires

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

ANNEXE

Exercice du 01/10/2021 au 30/09/2022

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/10/2021 au 30/09/2022

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Matériel de transport	41 036		
TOTAL	41 036		
Autres participations	3 550 000		479 200
Prêts, autres immobilisations financières	8 626		
TOTAL	3 558 626		479 200
TOTAL GENERAL	3 599 662		479 200

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Matériel de transport			41 036	41 036
TOTAL			41 036	41 036
Autres participations		3 450 000	579 200	579 200
Prêts, autres immobilisations financières		1 031	7 595	7 595
TOTAL		3 451 031	586 795	586 795
TOTAL GENERAL		3 451 031	627 831	627 831

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Matériel de transport	1 618	11 185		12 803
TOTAL	1 618	11 185		12 803
TOTAL GENERAL	1 618	11 185		12 803

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Matériel de transport	11 185				
TOTAL	11 185				
TOTAL GENERAL	11 185				

ANNEXE

Exercice du 01/10/2021 au 30/09/2022

Etat des provisions

Néant

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Prêts	7 595	7 595	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 720	1 720	
Taxe sur la valeur ajoutée	28 702	28 702	
Groupe et associés	2 858 798	2 858 798	
Charges constatées d'avance	652	652	
TOTAL	2 897 467	2 897 467	
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice	1 031		

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	1 776	1 776		
Fournisseurs et comptes rattachés	39 081	39 081		
Personnel et comptes rattachés	217 577	217 577		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	54 717	54 717		
Impôts sur les bénéfices	161 248	161 248		
Taxe sur la valeur ajoutée	136 856	136 856		
Autres impôts taxes et assimilés	8 469	8 469		
Groupe et associés	15 000	15 000		
Autres dettes	387 045	387 045		
TOTAL	1 021 768	1 021 768		

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
PARTS SOCIALES	10.0000	500			500

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

ANNEXE

Exercice du 01/10/2021 au 30/09/2022

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	10 043
Total	10 043

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 776
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 780
Dettes fiscales et sociales	256 747
Total	263 303

ANNEXE

Exercice du 01/10/2021 au 30/09/2022

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	652
Total	652

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -**Ventilation du chiffre d'affaires net**

(PCG Art. 831-2/14)

Répartition par secteur d'activité	Montant
Prestations de Services	1 358 634
Total	1 358 634

Répartition par secteur géographique	Montant
Prestations de Services France métropolitaine	1 358 634
Total	1 358 634

Effectif moyen

(PCG Art. 831-3)

	Personnel salarié
Cadres	2
Employés	2
Total	4

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 3 000.00 euros, décomposés de la manière suivante :

- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes : 3 000.00 euros,
- honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes, telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L. 822-11 : 0 euro.

ANNEXE

Exercice du 01/10/2021 au 30/09/2022

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 832-6, 833-6 et 841-6)

SARL BGI BELAID GROUP INVEST
75007 PARIS

Page : 8

Société A. Renseignements détaillés	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis et non remboursés	Cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat net du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société	Observations
				brute	nette						
- Filiales détenues à + de 50%											
- SAS IDS-ISOLATION DECORATION	100 000	63 426	100.00	100 000	100 000	45 981		1 675 132	66 373		
- SAS SOGEFI GROUPE	46 000		63.48	29 200	29 200	1 772 300					
- Participations détenues entre 10 et 50 %											
- SAS SOGEFI PARTICIPATIONS	2 251 000		19.99	450 000	450 000	300 500			21 721		
B. Renseignements globaux											
- Filiales non reprises en A											
- Participations non reprises en A											

Le 31/12/2022
BELAID SEBASTIEN GERANT

ANNEXE

SOMMAIRE

	page
Faits caractéristiques de l'exercice	1
Evènements significatifs postérieurs à la clôture	1
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	2
Permanence ou changement de méthodes	2
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	3
Etat des amortissements	3
Etat des provisions	4
Etat des échéances des créances et des dettes	4
Composition du capital social	4
Evaluation des immobilisations corporelles	4
Evaluation des amortissements	5
Evaluation des créances et des dettes	5
Dépréciation des créances	5
Produits à recevoir	5
Charges à payer	5
Charges et produits constatés d'avance	6
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT	
Ventilation du chiffre d'affaires	6
Ventilation de l'effectif moyen	6
Honoraires des commissaires aux comptes	6
- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS	
Liste des filiales et participations	8

**BELAID GROUP INVEST
BGI**

*Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 5 000 Euros*

Siège social :
**13 Bis avenue de la Motte Piquet
75007 PARIS**

R.C.S. PARIS B 844 327 544 SIRET 844 327 544 00012

**AFFECTATION DU RESULTAT
EXERCICE CLOS AU 30 septembre 2022**
Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 31 mars 2023

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale, approuvant la proposition de la gérance, décide d'affecter de la manière suivante l'intégralité du bénéfice net comptable de cet exercice social couvrant la période du 1^{er} octobre 2021 au 30 septembre 2022, s'élevant à 2 824 808,08 euros :

○ Au compte « Autres Réserves »	2 824 808,08 €
○ TOTAL bénéfice de l'exercice	2 824 808,08 €
	=====

Après affectation du résultat de cet exercice, clos le 30 septembre 2022,

- Le solde créditeur du compte « Autres réserves » sera porté à 4 193 223,80 euros.

DIVIDENDES

Communication des renseignements prévus à l'article 243 bis du Code Général des Impôts concernant la distribution des dividendes au titre des trois exercices précédents.

L'Assemblée générale constate qu'aucun dividende n'a été précédemment distribué.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

Pour copie certifiée conforme,
La Gérance

Sébastien BELAID

SARL BGI
BELAID GROUP INVEST

13 Bis, Avenue de la Motte Picquet
75007 – PARIS

RCS PARIS B 844 327 544

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

Période du 1^{er} Octobre 2021 au 30 Septembre 2022

THIERRY CHABREDIER
COMMISSAIRE AUX COMPTES
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

5, Rue Thibaud
75014 PARIS
Tél. 01.40.52.27.02
Mobile 06.80.87.86.09
E-mèl : thierry.chabredier@orange.fr

THIERRY CHABREDIER
COMMISSAIRE AUX COMPTES
Membre de la Compagnie Régionale de Paris
5, Rue Thibaud
75014 PARIS
Tél. 01.40.52.27.02
Mobile 06.80.87.86.09
E-mail : thierry.chabredier@orange.fr

SARL BGI BELAID GROUP INVEST

13 Bis, Avenue de la Motte-Picquet
75007 PARIS

RCS PARIS B 844 327 544

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES **SUR LES COMPTES ANNUELS**

Période du 31 Octobre 2021 au 30 Septembre 2022



THIERRY CHABREDIER
COMMISSAIRE AUX COMPTES
Membre de la Compagnie Régionale de Paris
5, Rue Thibaud
75014 PARIS
Tél. 01.40.52.27.02
Mobile 06.80.87.86.09
E-mail : thierry.chabredier@orange.fr

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
DE L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2022

THIERRY CHABREDIER
COMMISSAIRE AUX COMPTES
Membre de la Compagnie Régionale de Paris
5, Rue Thibaud
75014 PARIS
Tél. 01.40.52.27.02
Mobile 06.80.87.86.09
E-mail : thierry.chabredier@orange.fr

SARL BGI BELAID GROUP INVEST
13 Bis, Avenue de la Motte-Picquet
75007 PARIS

Aux Associés,

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de la société BGI relatifs à l'exercice clos le 30 Septembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes ont été arrêtés par le collège de la gérance sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donne une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 1^{er} octobre 2021 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je porte à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon mon jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes pris isolément.

Je vous informe que les appréciations auxquelles j'ai procédé, pour émettre l'opinion ci-dessus sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et qui ont porté notamment sur les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, ainsi que leur présentation d'ensemble, n'appellent pas de commentaire particulier.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires.

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction m'a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes.

En application de la loi, je me suis assuré que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

TC

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Gérant.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 13 Mars 2023
Le Commissaire aux Comptes



Thierry CHABREDIER
Membre de la Compagnie régionale de Paris

THIERRY CHABREDIER
COMMISSAIRE AUX COMPTES
Membre de la Compagnie Régionale de Paris
5, Rue Thibaud
75014 PARIS
Tél. 01.40.52.27.02
Mobile 06.80.87.86.09
E-mail : thierry.chabredier@wanadoo.fr

EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2022
CERTIFICAT PREVU PAR LES ARTICLES
L 225-115 ET D 139 DU CODE DE COMMERCE

==

Sur la base de mon audit des comptes de l'exercice arrêté au 30 Septembre 2022, je certifie que le montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées déterminé par la société, figurant sur le présent document et s'élevant à :

- 446 099 Euros

est exact et concorde avec les sommes inscrites à ce titre en comptabilité.

CERTIFIE EXACT

Fait à Paris, le 13 Mars 2023

Le Commissaire aux Comptes



Thierry CHABREDIER
Membre de la Compagnie Rég. de Paris